

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU

LE MOT DU PRÉSIDENT

Alexandre BADIE

L'année 2018 aura d'abord été, pour le tribunal administratif de Pau, une année de novations importantes. D'une part, la médiation y a connu un essor prometteur et d'autre part, comme dans l'ensemble de la juridiction administrative, l'application Télérecours citoyens y a été mise en place, ce qui permet désormais à tout justiciable d'envoyer sa requête par voie dématérialisée via une plateforme informatique.

Ensuite, la répartition des affaires jugées par type de contentieux en 2018 fait ressortir la part significative (près du quart des affaires) prise cette année par le contentieux des étrangers.

Sinon, le rapport demeure quasi identique par type de contentieux entre affaires enregistrées et affaires jugées : le tribunal, hors le cas des dossiers où un délai de jugement lui est imposé ou s'impose au regard de l'objet de l'affaire, ne privilégie, dans l'inscription à l'audience, aucun type de dossier.

Enfin, face à une très forte hausse des requêtes enregistrées, le tribunal administratif de Pau a tranché un nombre supérieur de litiges (2744) par rapport à 2017 (2607). Jusque-là préservée des contentieux de masse, la juridiction paloise a en effet été soumise cette année à une augmentation sans précédent, d'environ 95 %, du contentieux des étrangers.

Elle a malgré tout maintenu un délai prévisible moyen d'élimination des affaires en stock satisfaisant, qui demeure stable depuis plusieurs années, à près de 9 mois et demi.

2848

affaires enregistrées,
+ 8,5 % par rapport
à 2017

2744

affaires jugées,
+ 5,5 % par rapport
à 2017

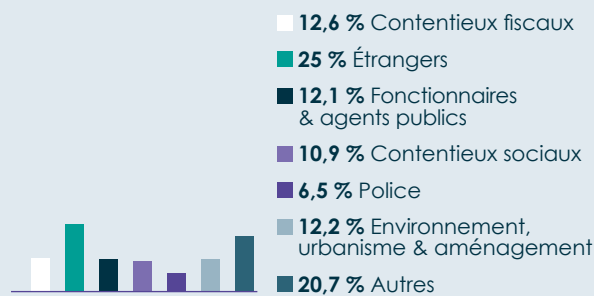


Délai prévisible moyen de jugement

9 mois 16 jours

-25 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

